

AMBASSADE DE SUISSE

AU PAKISTAN

Karachi, le 21 novembre 1959.

N.40.4 K/IB
Ni/rdA la Chambre Suisse de l'Horlogerie
65, Avenue Léopold-RobertLa Chaux-de-Fonds

Monsieur le Directeur,

J'ai reçu, par l'entremise du Département politique, votre lettre du 21 octobre concernant le projet de créer au Pakistan un atelier-pilote d'horlogerie. Ainsi que vous me l'avez demandé, j'ai procédé à une enquête préliminaire des chances de succès d'une telle initiative qui, je voudrais le souligner tout spécialement, me paraît des plus heureuses.

Tout d'abord, les quatre objectifs que vous mentionnez au début de votre lettre me semblent bien déterminés et réalistes.

Suivant votre suggestion, j'ai approché les milieux horlogers en me mettant en rapport avec les plus importantes maisons de Karachi qui vendent ou réparent des montres suisses. Le résultat principal de mes contacts est la constatation que les commerçants horlogers de Karachi accueilleraient avec faveur l'établissement d'un atelier qui, en premier lieu, formerait des ouvriers qualifiés, à condition que cet atelier n'acceptera pas des montres à réparer remises à lui directement par le public. Les commerçants confieraient eux-mêmes les réparations à l'atelier si un prix spécial peut leur être accordé.

Mes entretiens avec M. G. Allana, président de la "Watch Importers Association", ont produit quelques renseignements supplémentaires. D'après lui, la pénurie d'horlogers au Pakistan ira en s'accroissant du fait que les ouvriers ayant quelques connaissances de la mécanique de précision trouvent facilement des engagements dans des fabriques d'appareils électriques, de radio ou d'instruments de précision. Si les commerçants peuvent engager de jeunes horlogers sortant d'une école suisse et ayant la qualification de diriger la section des réparations d'un commerce horloger, ils seront prêts à leur payer des salaires égaux ou même plus élevés que ceux offerts par l'industrie. De toute façon, les jeunes Pakistanais sortant d'une école suisse d'horlogerie n'auront, à l'avis de M. Allana, aucune difficulté de trouver un emploi. L'atelier devrait accepter soit des élèves sans expérience, soit des horlogers



possédant déjà des connaissances pratiques et ayant besoin de les approfondir. L'anglais devrait naturellement être la langue d'enseignement. M. Allana pense qu'une collaboration directe du commerce horloger de Karachi avec l'atelier projeté pourrait être envisagée en ce sens qu'il mettra à la disposition de celui-ci un immeuble pour s'y loger. En plus, M. Allana n'exclut pas l'apport de capital pakistanais pour faire face aux dépenses de l'atelier en roupies, tandis que l'industrie horlogère suisse prendra à sa charge les frais du matériel à importer et le salaire de l'horloger-rhabilleur suisse.

J'ai l'impression que ces assurances sont de nature à nous encourager. A mon avis, il conviendrait de réaliser un accord formel entre les gouvernements suisse et pakistanais pour assurer la franchise en douane du matériel importé en vue de l'installation et du maintien de l'atelier-pilote, l'exemption d'impôts de l'horloger-rhabilleur suisse ainsi qu'éventuellement d'autres garanties.

La seule expérience tentée par un autre pays dans le domaine de la formation professionnelle au Pakistan est jusqu'à présent celle du "Swedish Pakistani Institute of Technology". Son but est de former des soudeurs, des menuisiers et des tailleurs dans des cours d'une durée de 2 à 3 ans. La première idée de créer cet institut date de l'année 1954. Toutes les négociations à ce sujet ont été conduites avec le Ministère de l'industrie et ont été d'une lenteur décourageante. Ce n'est qu'il y a deux ans que l'institut a pu travailler effectivement et, il y a un mois, les premiers élèves ont quitté les cours avec un certificat qui leur a assuré l'engagement immédiat dans l'industrie et l'artisanat. Je vous envoie en annexe le prospectus de l'institut avec une quantité de renseignements qui vous intéresseront. J'ajoute que M. le ministre Real, actuellement secrétaire de la Fondation suisse d'assistance au développement technique, a vu l'institut lors de son passage à Karachi. Examinant la possibilité de créer une école professionnelle suisse au Pakistan, M. Real s'est entretenu très longuement avec le directeur suédois de l'institut. Je pense qu'il vous serait très utile de vous mettre en rapport avec M. Real dès son retour en Suisse à la fin du mois de décembre.

J'ai déjà pris discrètement contact avec un des plus grands industriels du Pakistan pour sonder son enthousiasme de contribuer à l'établissement d'une école technique suisse à Karachi. L'idée lui plaisait à tel point qu'il a promis d'assister le projet de plusieurs centaines de milliers de roupies si jamais il devait être mis en oeuvre. Il assurerait également la mise à disposition d'un terrain et de bâtiments. Au cas où M. Real se déciderait de saisir cette occasion, il y aurait

éventuellement avantage à réunir votre projet d'atelier-pilote d'horlogerie et cette école professionnelle (électricité, moteurs à combustion, installations) en une seule entreprise commune. Ceci simplifierait les négociations avec le gouvernement pakistanais et aurait, en outre, l'avantage de réduire les frais administratifs de votre atelier.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, les Suédois ont commencé la création de leur institut par des négociations avec le gouvernement pakistanais. Ils ont perdu plusieurs années avant de pouvoir commencer l'enseignement. Je me demande si nous pouvons en tirer en leçon et procéder de la manière suivante. Nous nous entendrions tout d'abord avec l'industrie et le commerce intéressés dans l'affaire, surtout en ce qui concerne l'apport réciproque de capital et d'installations. Il faudrait aussi esquisser la structure et la compétence de la direction en ayant soin de réserver au partenaire suisse l'influence prédominante. Les Suédois ont dû lutter âprement pour se défendre contre le noyautage de l'institut par des protégés souvent mal qualifiés de certains personnages haut placés du gouvernement pakistanais. Nous pouvons peut-être éviter cet inconvénient si le partenaire pakistanais n'est pas le gouvernement mais plutôt une association d'industriels. En revanche, l'industrie offre peut-être moins de garanties de stabilité. Cette question devrait être étudiée de plus près, le cas échéant.

Je ne pense pas qu'il est encore nécessaire de répondre en détail au questionnaire que vous avez attaché à votre lettre. Les renseignements que vous désirez sont ou bien contenus dans cette lettre ou dans le prospectus de l'institut suédois ou pourront être donnés par M. Real personnellement. Je lui ai, en effet, remis un exemplaire du texte de l'accord que le gouvernement suédois a conclu avec le gouvernement pakistanais. L'Ambassadeur suédois me l'ayant laissé en disant que c'est le dernier disponible, il me paraît difficile de lui en demander un autre. De toute façon, les idées qui sont à la base de vos questions pourront être négociées soit avec le gouvernement, soit avec un comité d'industriels ou de commerçants. J'espère que les renseignements contenus dans mon rapport et que M. Real vous donnera vous permettront de concrétiser vos plans. Je reste à votre entière disposition pour éclaircir l'un ou l'autre point qui restera obscur. Ensuite, vous pourrez compter sur l'appui de cette ambassade pendant les périodes de négociation et de réalisation du projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

1 annexe

(sig.) Koenig